



Affichage : 27 Avril 2020

Retrait : 28 Mai 2020

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2020

Sous la présidence de Madame Madeleine GRANGE, Maire,

Présents : MM. Mmes GRANGE – GIRAUD – GAMOND – BILLARD – BRUN-MATHIEU.

Absents excusés : Simone SOULAS qui donne procuration à Marie-Paule GAMOND – Josiane CHARBONNIER qui donne procuration à Daniel BILLARD – André CHAIZE qui donne procuration à Sandrine BRUN – Alexandre CHARREL qui donne procuration à Daniel BILLARD – Christian CREPIAT qui donne procuration à Jacques GIRAUD – Philippe ESCOMEL qui donne procuration à Marie-Paule GAMOND – Alain LIOGIER qui donne procuration à Jacques GIRAUD – Gérard SOUCHON qui donne procuration à Madeleine GRANGE.

Absents : Madame Dominique LIOTIER et Christophe BOISSELY.

La séance est ouverte à 14 H 00.

Madame le Maire procède à l'appel nominatif des élus.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU EN DATE DU 21 FEVRIER 2020

ADMINISTRATION GENERALE

1. MAINTIEN D'UN POSTE D'ADJOINT SUITE A UN RETRAIT DE DELEGATION
2. DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

INFORMATIONS

1. AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE MALATAVERNE

ADMINISTRATION GENERALE

1. MAINTIEN D'UN POSTE D'ADJOINT SUITE A UN RETRAIT DE DELEGATION

Suite au retrait le 26 mars par Madame le Maire de la délégation consentie à Madame Dominique LIOTIER, adjointe au maire par arrêté du 1^{er} avril 2014 dans les domaines des affaires scolaires, de l'animation et de la vie associative, l'assemblée est informée des dispositions de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent que « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. » Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le maintien ou non de Madame Dominique LIOTIER dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Cette délibération doit être adoptée selon les modalités prévues à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article prévoit que « le vote des délibérations a lieu par principe au scrutin public mais qu'il peut être à bulletin secret si un tiers des membres de l'assemblée le demande.

Madame le Maire laisse ensuite la parole à l'assemblée.

Après délibérations, le conseil municipal vote par :

- **1 Voix POUR LE MAINTIEN** de Madame Dominique LIOTIER dans ses fonctions d'adjoint au maire,
- **11 Voix CONTRE LE MAINTIEN** de Madame Dominique LIOTIER dans ses fonctions d'adjoint au maire,

- **1 ABSTENTION.**

2. DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

L'assemblée est informée qu'en vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un maximum de 4 adjoints.

La délibération n° 24042020-01 a pour effet de rendre vacant le poste d'adjoint au Maire, il convient donc de se prononcer sur le nombre d'adjoint.

Madame le Maire indique qu'elle ne souhaite pas que le poste d'adjoint laissé vacant soit maintenu et propose de fixer le nombre de poste d'adjoints à compter de ce jour à 3.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer soit à main levée ou à bulletin secret et à la majorité des membres présents ou représentés sur la suppression du poste d'adjoint vacant.

Après délibérations, le conseil municipal vote par :

- **11 Voix POUR LA SUPPRESSION** du poste d'adjoint laissé vacant,
- **1 Voix CONTRE LA SUPPRESSION** du poste d'adjoint laissé vacant,
- **1 ABSTENTION.**

En conséquence, le tableau des adjoints est donc modifié ainsi qu'il suit :

Tableau des adjoints au 30 mars 2014	Tableau des adjoints au 24 avril 2020
1 ^{er} adjoint – Monsieur Jacques GIRAUD	1 ^{er} adjoint – Monsieur Jacques GIRAUD
2 ^{ème} adjoint – Madame Marie-Paule GAMOND	2 ^{ème} adjoint – Madame Marie-Paule GAMOND
3 ^{ème} adjoint – Monsieur Daniel BILLARD	3 ^{ème} adjoint – Monsieur Daniel BILLARD
4 ^{ème} adjoint – Madame Dominique LIOTIER	

INFORMATIONS

1. AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE MALATAVERNE

Fin de séance : 15 H 15